



ministère
de l'agriculture
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SPAgri-CFDT Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture

Administration centrale — DRAAF — DDT(M) — DD(CS)PP —
INFOMA — IRSTEA — CNPPF

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail (ANSES)

Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

Institut National des Appellations d'Origine (INAO)

INFORMATION CFDT

COMITÉ TECHNIQUE ADMINISTRATION CENTRALE

Séance du jeudi 30 mars 2017

Représentants de la CFDT : Isabelle Vandermeersch, Patricia Monin, Frédéric Mahé, Pierre Jouvanceau.
Le CT-AC était présidé par la secrétaire générale du MAAF, Valérie Métrich-Hecquet.

L'ordre du jour de ce CT-AC était le suivant :

1. Point sur l'avancement des travaux en administration centrale ;
2. Point sur les effectifs en administration centrale ;
3. Bilan des entretiens professionnels réalisés en 2016 ;
4. Point sur la mise en place du télétravail.

BIP (Bureau de l'informatique de proximité)

Les organisations syndicales ont alerté l'administration sur la situation préoccupante du BIP, y compris son avenir (suspicion d'externalisation des tâches...).

La secrétaire générale réaffirme l'importance du BIP et est consciente de la difficulté de ses missions. Elle confirme le maintien du service aux usagers. Toutefois une réflexion est en cours pour répondre aux difficultés du BIP en redéployant les agents sur les missions les plus valorisantes. Il est important de consolider le BIP.

La secrétaire générale précise qu'un point régulier sur l'avancement de cette réflexion sera fait au sein du CT-SG.

La CFDT s'interroge sur l'avenir réel des agents du BIP. Au vu des déclarations ci-dessus, l'externalisation d'une partie des missions semble probable ! La CFDT restera vigilante sur ce dossier.

Demandes CFDT

La CFDT demande qu'un bilan social par direction d'administration centrale soit établi selon un modèle standardisé à l'instar de celui réalisé par la DGPE. Ces bilans sociaux par direction d'administration centrale feraient l'objet d'une restitution en CTAC. Il s'agirait là d'un bon outil favorisant le dialogue

social en permettant des comparaisons entre les directions. Ces comparaisons relèvent du champ de compétence du CT-AC.

De la même façon, les budgets par direction pourraient faire l'objet d'une restitution en CT-AC (cf. modèle de budget présenté par DGPE au CT du 30 mars 2017).

L'administration indique que ces documents existent, qu'ils sont différents et évolutifs. Pour ces raisons, il n'est pas possible d'imposer un cadre commun et donc d'en étudier la comparaison au CT-AC.

Pour la CFDT, ces raisons ne sont pas recevables. Rien n'empêche de débuter par un cadre commun dès maintenant. La CFDT y voit un manque de transparence qui n'est pas compatible avec un dialogue social de qualité. Nous continuerons donc de porter cette revendication légitime dans les différents CT nationaux.

Travaux en administration centrale

– à Barbet-de-Jouy

L'accès général du rez-de-chaussée et la salle de restauration rapide sont terminés.

La prochaine étape consiste en la réfection des salles de restauration collective (deux niveaux) et l'installation d'un élévateur pour l'accessibilité des personnes handicapées (les plans inclinés qui desservent les deux salles de restauration ont des pentes trop fortes).

– à Lowendar

Le désamiantage est achevé et la dépose de la façade a été faite. La fin des travaux est prévue fin 2017 et les agents seront réinstallés en janvier 2018.

– à Vaugirard

Les travaux sont réalisés et les déménagements sont presque terminés.

– à Varenne

La rénovation des bâtiments C, D et E est envisagée.

Les contrôles d'accès vont être modifiés. De nouveaux badges devraient être remis aux agents courant juin pour l'accès au ministère. Les badges actuels seront encore utilisés pour la « gestion du temps ». De juin à décembre, les agents auront donc deux badges et fin 2017 un seul badge pour l'accès et la « gestion du temps ».

Les câblages informatiques seront améliorés et le réseau informatique sera revu selon les instructions des SDSI. Des audits sont prévus.

Le déploiement de l'accès Wi-Fi sur l'ensemble du ministère est conditionné au résultat de l'audit demandé par le CHS-CT sur les niveaux d'exposition aux rayonnements électromagnétiques.

Effectifs en administration centrale

Les tableaux d'évolution des effectifs et des plafonds d'emploi ne permettent pas de faire des comparaisons statistiques fiables en l'état.

Le CFDT demande une nouvelle présentation assortie d'une courbe de tendance et d'une note explicative.

L'analyse faite par la CFDT (cf. courbe ci-après) montre une baisse régulière des effectifs. Les effectifs sont sous le plafond d'emploi depuis 2012.

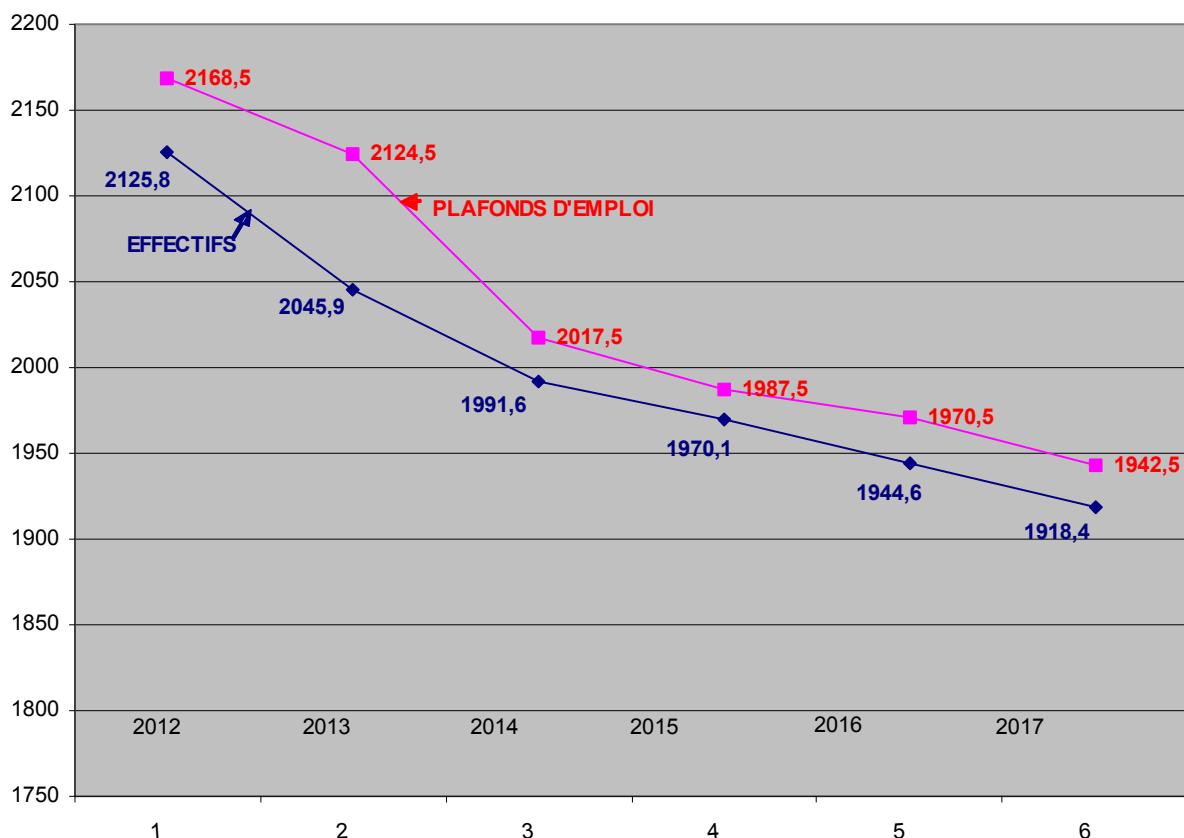
Entre 2016 et 2017, les variations d'effectifs sont les suivantes :

- SG : 903,5 soit moins 14,2 ETP par rapport à 2016 (917,7) ;
- DGAL : 218,7 soit moins 3 ETP par rapport à 2016 (221,7) ;
- DGER : 141,0 soit plus 0,7 ETP par rapport à 2016 (140,3) ;
- DGPE : 338,4 soit plus 2,7 ETP par rapport à 2016 (335,7) ;

- CAB ET BCAB: 116,7 soit moins 4,7 ETP par rapport à 2016 (121,4) ;
- CGAER : 165,5 soit moins 1,3 ETP par rapport à 2016 (166,8) ;
- Autres : 34,6 soit moins 6,4 ETP par rapport à 2016 (41).

Au total, en administration centrale, y compris avec les autres structures d'administration centrale, on dénombre 1918,4 ETP en 2017 contre 1944,6 ETP en 2016 (-26 ETP entre 2016 et 2017).

Sur la période 2011-2017, en raisonnant à périmètre constant, le nombre total des ETP est en baisse de 178 ETP depuis 2011 (-8,5%).



Entretiens professionnels 2016 (au titre de 2015)

En moyenne à l'administration centrale, 80% des agents ont bénéficié d'un entretien professionnel. Ce taux est semblable à celui de l'année précédente.

La CFDT note qu'il n'y a aucune amélioration par rapport à l'année dernière contrairement aux engagements de l'administration. Un agent sur cinq ne bénéficie toujours pas d'entretien professionnel, pourtant obligatoire et indispensable en cas de mobilité.

On note de fortes disparités selon les directions. En effet, ce taux n'atteint que 43% au Bureau du cabinet. À la DGER, c'est un agent sur deux qui ne bénéficie pas d'entretien professionnel.

Le représentant de la DGER avoue que certains de ses services ne conduisent pas d'entretiens professionnels. Dans d'autres services, le manque d'encadrement ne permet pas de réaliser les entretiens professionnels.

La CFDT s'étonne par ailleurs de la qualité des chiffres présentés. Comment peut-on affirmer sans rougir qu'au ministère seulement 20 personnes n'ont pas eu d'entretiens professionnels au cours des deux dernières années ?

Nous allons d'ailleurs consulter les agents sur leur expérience dans ce domaine.

Télétravail

Le taux de télétravail pour l'administration centrale est actuellement de 7%. Dans 75% des cas, la durée télétravaillée est d'une journée.

Plus de 80% des bénéficiaires sont des agents de catégorie A.

Huit demandes ont été refusées : 6 au SG et 2 à la DGER.

La CFDT s'étonne des chiffres présentés. En premier lieu, on ne connaît pas le nombre total des demandeurs puisque les chiffres présentés ne concernent que les dossiers instruits (accords + refus). Par ailleurs, la surreprésentation des agents de catégorie A nous interpelle.

Enfin, les chiffres agrégés par direction peuvent être trompeurs et ne permettent pas d'appréhender la politique menée au sein de chaque service, voire de chaque bureau.

Pour la CFDT, cette statistique par service est un élément essentiel de suivi et d'appréhension des inégalités de traitement.

La CFDT rappelle que dès lors que les fonctions exercées sont éligibles, le télétravail est un droit. Si vous estimez rencontrer des problèmes à cet égard, merci de nous contacter.

Questions diverses

— Déménagements SRH

Des problèmes liés à des déménagements internes au SRH nous ont été signalés (absence de concertation des agents, conditions difficiles...). Les déménagements internes au SRH n'ont pas été évoqués au groupe de travail sur les déménagements du 17 mars.

Question CFDT : « Nous souhaiterions connaître l'organisation, les plans et métrage des bureaux concernés, le nombre d'agents concernés et leur répartition dans leurs nouveaux bureaux. »

L'administration reconnaît que les déménagements ont été programmés tardivement en raison de négociations avec les autres services pour récupérer des bureaux pour le SRH.

La concertation avec les agents a été menée en une semaine. Le chef du SRH admet que ces contraintes sont un peu « brutes ».

Toutefois, les plans et métrages seront communiqués aux agents.

Au total, 110 personnes sont concernées par ce déménagement qui durera 11 jours.

*
* *

En conclusion, d'une manière générale, on peut constater que les documents transmis par l'administration aux organisations syndicales pour la préparation du CT sont d'une médiocre qualité et ne permettent pas des analyses simples.